

COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2014

I – FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire 2014

Où l'exposé de Monsieur le Président et des vice-présidents, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de donner un avis favorable sur les orientations et prévisions budgétaires 2014 sus énoncées

2. Contribution fiscalisée 2014

Monsieur COLOMAS rappelle que le principe de lissage de la contribution fiscalisée, a pour objectif de réguler la pression fiscale.

Il prend en compte les dispositifs du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales et les résultats des exercices validés par les services de contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales, pour les compétences Petite Enfance et Enfance Jeunesse.

II - PETITE ENFANCE

1. Réseau Parents 06 : demandes de subventions auprès du Conseil Général et de la CAF

Où l'exposé de Madame AVENOSO et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser le président du SIVOM à solliciter des subventions de fonctionnement auprès du réseau parents 06 (organismes concernés : caisse d'allocations familiales et le conseil général) pour les actions de soutien à la parentalité suivantes:

- -pour les lieux accueil enfant-parent (LAEP) situés au sein des établissements multi-accueil de :
 - Castagniers 5 000 € (2 500 € CAF et 2 500 € Conseil Général)
 - La Trinité 8 000 € (4 000 € CAF et 4 000 € Conseil Général)
 - Tourrette-Levens 5 000 € (2 500 € CAF et 2 500 € Conseil Général)
- Et pour la formation des accueillantes au sein des lieux d'accueils enfants-parents pour 2 500€ (1 000 € CAF et 1 500 € Conseil Général)

2. Projet sur la parentalité inter crèches et RAM : demande de subvention auprès de la CAF

Où l'exposé de Madame AVENOSO et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de solliciter une aide de fonctionnement aussi élevée que possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'action d'accompagnement à la parentalité menée par le service petite enfance.

III - ENFANCE / JEUNESSE

1. Activités périscolaires de la commune de Saint-Blaise : transfert au SIVOM (régularisation)

Où l'exposé de Madame AVENOSO et après en avoir délibéré, les membres du syndicat décident à l'unanimité :

- d'accepter le transfert des activités périscolaires de la commune de Saint-Blaise, qui inclut l'accueil matin, midi, soir et la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, à compter du 1^{er} septembre 2014.

IV - CENTRE DE FORMATION

1. Accompagnement des aidants et accompagnement à la prise de poste et au maintien dans l'emploi secteur des services à la personne : demande de renouvellement de subvention auprès du Conseil Général
 Oûi l'exposé de Madame AVENOSO et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter le renouvellement des subventions de fonctionnement d'un montant de 50 000 euros pour l'accompagnement des aidants et 60 000 euros pour l'accompagnement à la prise de poste et au maintien dans l'emploi,
- et à signer les conventions de financement pour l'année 2014.

2. Commande publique territoriale Région : positionnement Inter Val Formation

Oûi l'exposé de Madame AVENOSO et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à répondre aux consultations de la commande publique territoriale, au titre du programme territorialisé de formations qualifiantes sur le secteur d'aide à la personne.

V - TRAVAUX / MARCHES

1. Extension de l'école maternelle « les Oliviers » de Levens : délégation de maîtrise d'ouvrage

Oûi l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 014 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires (Etat, Région, Département,...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes de transfert des marchés signés par la Commune au profit du SIVOM.

VI - QUESTIONS DIVERSES

1. Nouveau découpage cantonal : adoption d'une motion

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 7 FEVRIER 2014